



Baie de pigeonnier aux Grosses Listes (Castellane). Grille d'envol en plâtre percée d'un motif en cœur.

9 Préface

## 11 INTRODUCTION

*Marceline Brunet, Maxence Mosseron*

## 27 HABITER LE TERRITOIRE

*Alexei Laurent*

28 Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

### 39 Les modes de groupement et d'implantation du bâti sur le territoire

48 Les cabanes de Barbin

### 50 Les formes des agglomérations

57 Perchement et déperchement des villages

64 Les escaliers extérieurs

## 77 LES STRUCTURES AGRAIRES

*Maxence Mosseron*

### 78 Un foncier organisé

### 100 Les aménagements liés à la conquête acharnée des terres

### 114 L'usage commun du territoire

122 Un exemple de dévolution successorale : la famille Rabon à Vergons

### 134 Circuler dans le territoire

## 151 LES SYSTÈMES DE CULTURES

*Maxence Mosseron*

### 152 Amender le sol : jachère et assolement

### 155 Le système de polyculture vivrière

### 159 L'agriculture à deux étages : la complantation

### 162 Les productions spéciales et leurs aménagements particuliers

### 182 L'exploitation d'élevage : un mode en développement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout au XX<sup>e</sup> siècle

## 199 LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE : FORMES ET STATUTS

*Maxence Mosseron*

### 200 Les formes de la propriété agricole

228 Jean-Baptiste André Boyer, bourgeois de Thorame-Haute

237 Les hameaux du Mousteyret et des Granges à Peyroules

### 241 L'habit fait-il le moine ? La ferme et son propriétaire

## 265 LE BÂTI AGRICOLE : FERMES ET DÉPENDANCES

*Marceline Brunet, Laurent Del Rosso, Maxence Mosseron*

### 266 Les matériaux et leur mise en œuvre

### 283 La ferme

### 330 L'entrepôt agricole, un bâtiment polyfonctionnel

348 Les serrures à coulisseaux en bois

350 Le hangar-fenil

358 Les bergeries de la Baragna (Beauvezet) et du Jas (Castellane)

### 360 L'évolution du bâti après la Seconde Guerre mondiale

## 385 EN QUÊTE DU TERRITOIRE PATRIMONIAL

*Marceline Brunet, Maxence Mosseron*

400 Annexes

400 Bibliographie

406 Glossaire

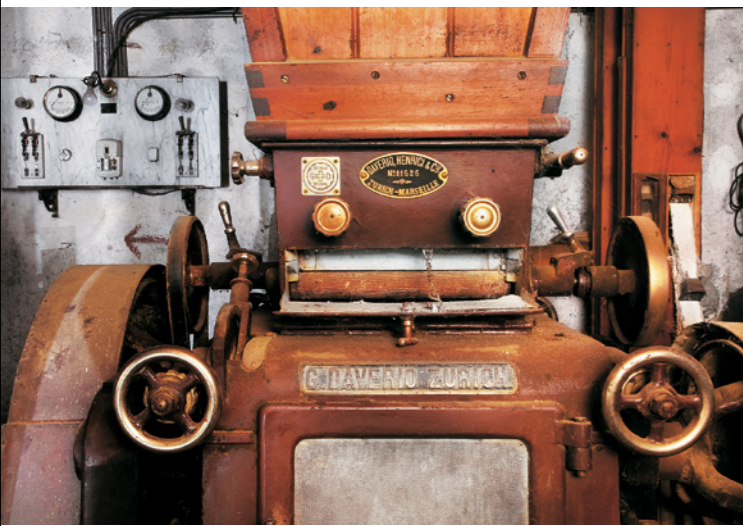
407 Index

408 Crédits iconographiques

Le pays a fait l'objet d'un inventaire topographique entre 2004 et 2014, le premier de ce type mené par le service régional de l'Inventaire dans le département des Alpes-de-Haute-Provence<sup>2</sup>. En effet, les études d'inventaire dans le département avaient jusqu'à cette époque privilégié les enquêtes thématiques, notamment sur l'architecture fortifiée ou les villas « mexicaines » de l'Ubaye.

Comme lors de toute enquête topographique, les résultats de l'étude ont fait ressortir des éléments remarquables et parfois inattendus. Sur ce territoire rural, la moindre des bonnes surprises n'a pas été la découverte d'un patrimoine proto-industriel varié, déjà en partie publié dans la collection des Parcours du Patrimoine<sup>3</sup>. Ce patrimoine est surtout lié à une petite industrie de transformation, production textile et parfumerie. Ainsi, des nombreuses draperies ou filatures de laine implantées sur le territoire au XIX<sup>e</sup> siècle subsistent deux exemples miraculeusement conservés. De l'exploitation de « l'or bleu », lavande et lavandin, qui fit rage entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le lendemain de la dernière guerre, le territoire du Pays a conservé un semis de petites distilleries artisanales, ainsi que la grande parfumerie de Barrême, rare exemple d'une parfumerie industrielle implantée hors du territoire grassois.

Un broyeur Daverio à la minoterie des Alpes (La Mure-Argens).



<sup>2</sup> Les dossiers sont consultables en ligne : <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr>  
<sup>3</sup> BUFFA Géraud, 2015 ; *ibid.*, 2016.



Les galeries aqueducs des Cornillons à Entrevaux.

Autre patrimoine singulier, la voie ferrée Nice-Digne<sup>4</sup>, traversant le Pays d'est en ouest, permet de franchir les hauts massifs le coupant du reste de la région. Elle offre une impressionnante succession d'ouvrages d'art (une cinquantaine de ponts de plus de 10 mètres de longueur, dont 10 viaducs de plus de 100). Parmi la trentaine de tunnels qui ponctuent la ligne, celui de La Colle Saint-Michel, sur la commune de Thorame-Haute, a été percé sur une longueur de 3 457 m au terme d'un véritable exploit technique, deux équipes ayant travaillé simultanément des deux côtés du massif du Puits de Rent.

Plus connus du public, les villages fortifiés de Colmars au nord et d'Entrevaux au sud, dominés par des forts bastionnés construits sous l'impulsion de Vauban, protégeaient la trouée de l'Ubaye et la vallée du Var d'éventuelles invasions savoyardes. Étonnamment bien conservés, les deux sites offrent un patrimoine bâti qui n'a subi que peu de modifications depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> BUFFA Géraud, 2011.



La place forte d'Entrevaux dominée par son fort, dans la haute vallée du Var.

### Un patrimoine agricole omniprésent

Exception faite de ces quelques éléments remarquables, c'est fort logiquement le patrimoine agricole qui marque le paysage de ce territoire resté profondément rural. Une déprise agricole relativement précoce y a laissé subsister les vestiges de quantité d'aménagements mis en place depuis le XIX<sup>e</sup> siècle afin d'exploiter au mieux un territoire somme toute peu propice à l'agriculture.

Si l'Inventaire pouvait se targuer d'une connaissance approfondie de l'architecture rurale haute-alpine, inlassablement étudiée pendant une vingtaine d'années, celle de la haute Provence orientale lui était, au début de l'étude du Pays, à peu près inconnue. Les premières recherches bibliographiques ont révélé d'ailleurs un déficit surprenant de publications à ce sujet, l'érudition locale ou universitaire n'ayant produit que des études ponctuelles, qui en outre n'ont que marginalement touché notre territoire d'étude.

À l'inverse des Grandes Alpes, la haute Provence n'a pas connu cette fièvre exploratrice du XIX<sup>e</sup> siècle qui a jeté les bases d'une anthropologie des sociétés rurales alpines, même si ces premiers témoignages étaient souvent entachés d'*a priori* pittoresques. En haute Provence, le tourisme de montagne, si développé dans les Alpes dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, n'apparaît que tardivement, avec l'invention des « Gorges du Verdon » par Édouard-Alfred Martel et Isidore Blanc à partir de 1905. La particularité du lac d'Allos, plus vaste surface d'eau douce des Alpes du Sud, avait déjà suscité quelque intérêt, dont témoigne la relation presque lyrique, par G. Mougins de Roquefort, de sa marche sur place dans *La Provence artistique et pittoresque*, en septembre 1881, afin de faire découvrir et aimer ce « coin de notre Suisse provençale ». Georges Clemenceau lui-même, alors président du Conseil des ministres, fit l'excursion à dos de mulet à l'occasion d'une tournée électorale dans le Var pour les sénatoriales de 1909. Peu ou pas de

## Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var

Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var est situé au sud-est du département des Alpes-de-Haute-Provence, dont il couvre près d'un quart de la superficie. Mais, avec un peu moins de 11 000 habitants (en 2014), il accueille seulement 6,5 % de la population départementale. La densité humaine y est très faible, avec à peine 6,5 h/km<sup>2</sup>, contre 23 h/km<sup>2</sup> pour le reste du département, l'un des moins peuplés de France (densité nationale : 98,8 h/km<sup>2</sup>). Communément appelé Pays A3V, il est issu d'une association communale et intercommunale créée en 1999, fusionnée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en une unique intercommunalité comprenant 41 communes<sup>44</sup>.

Comme son nom l'évoque, ce territoire est drainé par quatre cours d'eau principaux (Asse, Verdon, Vaïre et Var), qui appartiennent à deux bassins-versants majeurs de la haute Provence : celui de la Durance à l'ouest, et

La vallée du Var entre la clue de Gueydan (à l'extrême droite), le pont Noir et la clue d'Entrevaux (au fond).



44 Ces communes sont, par ordre alphabétique : Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blioux, Braux, Castellane, Castellet-lès-Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars, Demandolx, Entrevaux, La Garde, Lambruisse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Rochette, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoît, Saint-Jacques, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubriaye, Val-de-Chalvagne, Vergons, Villars-Colmars.

celui du Var à l'est. Le premier englobe deux collecteurs : la vallée du Verdon (depuis sa source à Allos jusqu'au débouché de ses grandes gorges à La Palud-sur-Verdon) avec tous ses affluents, et les trois vallées d'Asses (Asse de Blioux, Asse de Clumanc, Asse de Moriez) concentrées en une unique rivière à l'aval de Barrême. Le bassin du Var comprend les communes riveraines du fleuve (du débouché des gorges de Daluis jusqu'au pont de Puget-Théniers) et de son affluent principal la Vaïre avec ses tributaires. Il englobe aussi trois communes du bassin-versant de l'Estéron<sup>45</sup>, affluent du Var qu'il rejoint en amont de Nice, à moins de 20 km de son embouchure dans la mer Méditerranée. Partant de cette organisation hydrographique, il est possible de diviser le Pays en quatre grandes entités géographiques : les vallées d'Asses, le haut Verdon, le moyen Verdon et le bassin-versant du Var.

Dans cette partie des Préalpes, les altitudes minimales sont déjà élevées : 422 mètres dans la vallée du Var (commune d'Entrevaux), 489 mètres au débouché des gorges du Verdon (commune de La Palud-du-Verdon), 648 mètres dans la vallée de l'Asse (commune de Chaudon-Norante). La dénivelée est partout vigoureuse, et l'altitude maximale est atteinte à 3 051 mètres, au mont Pelat (commune d'Allos).

Réputé pour ses contraintes topographiques, le Pays est de toutes parts difficile d'accès : à l'ouest, la vallée de l'Asse est barrée par la clue de Chabrières, et les imposants reliefs du bloc de Majastre le séparent du plateau de Valensole ; au sud-ouest, le Verdon s'encaisse dans des gorges vertigineuses qui marquent à peu près la limite avec le département du Var et le plateau de Canjuers ; au sud-est, la vallée de l'Estéron bute sur la clue de Saint-Auban ; à l'est, les clues d'Entrevaux, du Pont de Gueydan et les gorges de Daluis barrent la vallée du Var ; au nord, les montagnes élevées séparent des vallées de la Bléone, de l'Ubaye et de la haute vallée du Var.

Ce territoire montagneux fait partie de la haute Provence, géographiquement définie par « l'altitude et le climat où le facteur limitant du froid s'ajoute à celui de la sécheresse<sup>46</sup> », caractérisée par une intériorité et un isolement induisant de faibles densités humaines et un

45 Soleilhas, où l'Estéron prend sa source ; La Rochette et Saint-Pierre sur des tributaires latéraux. Ces deux dernières sont essentiellement tournées vers le département des Alpes-Maritimes, celui-ci y assurant notamment la distribution du courrier.

46 DE RÉPARAZ André, 2000, p. 21-22.



Paysage des gorges du Verdon à Rougon.

dépeuplement ancien, un mode vie agropastoral traditionnel aujourd'hui révolu mais qui a laissé des traces prégnantes dans le paysage actuel, alors que l'industrie et les réseaux de communication sont peu développés. Par ailleurs, cet espace à fortes contraintes est lié par une langue commune, le provençal gavot, qui connaît des variations locales.



Le lac de retenue de Castillon.



Annot : la rue Droite et son portail.



La voûte, ruelle d'Entrevaux.

rue du Barri...). Dans les quartiers les plus anciens et les plus denses, le resserrement général a pu favoriser l'ajout de constructions enjambant la rue et la transformant en passage couvert.

Ces rues et ruelles plus ou moins horizontales et parallèles sont reliées par des passages étroits, localement appelés *androne*<sup>116</sup> qui traversent les îlots en suivant le sens de la pente et dont l'aménagement varie en fonction de l'inclinaison. Lorsque la déclivité est faible, une rampe suffit, éventuellement caladée ou pavée. Lorsqu'elle s'accroît, on ajoute des pas d'âne, et l'androne se transforme en escalier dans les cas les plus raides, comportant parfois plusieurs volées. Tranchant la continuité linéaire des îlots, ces passages sont fréquemment abrités par une extension

116 L'*androuno* (ou *endrouno*) désigne une ruelle, un cul-de-sac ou un « vide qui sépare deux maisons ». Le terme peut être masculin ou, plus fréquemment, féminin. MISTRAL F., 1879, p. 97.

de maison avec un couvrement en voûte ou en plancher. Au quotidien, ces traverses contribuent à faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement contraintes par les îlots qui barrent la pente naturelle. Pourtant, lorsque plusieurs rues sont étagées dans la pente, on observe régulièrement une implantation des *androne* en chicane, qui peuvent en outre se rétrécir fortement. C'est là l'illustration d'une stratégie de défense collective intégrée au bâti : étroites, souvent raides et formant un labyrinthe défavorable à l'assaillant, les habitants pouvaient rapidement fermer ces traverses pour mieux les défendre.

À travers ces divers éléments bâtis, c'est un urbanisme villageois compact qui se dessine, où la promiscuité est évidente. D'ailleurs, P. Deffontaines considérait ces villages comme des « sites presque inhumains » où les maisons sont « comprimées »<sup>117</sup>, et R. Blanchard estimait qu'une

117 DEFFONTAINES Pierre, 1972, p. 201.

telle densité et une si forte imbrication avaient favorisé une « forte morbidité et mortalité de ces villages »<sup>118</sup>.

La précision des renseignements fournis par les cadastres dits napoléoniens, rédigés entre 1811 et 1838 – c'est-à-dire au moment du maximum démographique – montre finement l'organisation du territoire à cette époque<sup>119</sup>. Dans les villages sont mentionnées quelques constructions collectives : église et chapelles, presbytère et maison commune, fours à pain..., et d'éventuels établissements artisanaux peuvent aussi apparaître *intra-muros* ou en périphérie immédiate : poteries, moulin à farine, à huile<sup>120</sup> ou à foulon, martinet de forge... L'appellation « bâtiment rural » désigne des constructions à destination exclusivement agricole, ce qui exclut théoriquement l'existence d'une partie de logis<sup>121</sup>. Lorsqu'ils sont possédés en multipropriété, les mentions cadastrales précisent la destination d'une ou deux pièces, généralement une « écurie » ou une « grange ». Parfois, celles-ci sont elles-mêmes partagées entre deux propriétaires. Les « maisons » sont des bâtiments destinés – entièrement ou pour partie – à l'habitat, dont une part variable est également en multipropriété. Les descriptions cadastrales montrent alors une partition par niveaux : untel possède « le rez-de-chaussée », « le premier étage », « le surplus »... Dans le cas d'une division encore plus poussée du bâti, des pièces peuvent être désignées par leur fonction (« écurie », « cave », « chambre », « passage », « grenier », « grenier à foin », « colombier »...) et leur localisation dans les étages est souvent indiquée. Parfois, le morcellement atteint de telles proportions qu'un propriétaire ne possède plus qu'une « partie d'écurie » ou une « partie de chambre ». À travers ces données, on retrouve bien la promiscuité villageoise déjà soulignée, en même temps que s'affirme la part marquée des fonctions agricoles dans l'habitat. Certaines maisons sont accompagnées d'une

118 Cité par DE RÉPARAZ André, 2000, *op. cit.*, p. 128.

119 Voir les reconstitutions paysagères autour de Castellane à partir des données cadastrales de 1834, transposées graphiquement sur des cartes postales anciennes, dans LAURENT Alexeï, 2013.

120 Les seuls moulins à huile d'olive sont localisés dans la vallée du Var. Ailleurs, il s'agit d'huile de noix.

121 Cette désignation ne pose pas de réel problème en zone strictement agglomérée, mais elle est ambiguë dès que l'on sort du village. C'est le cas à d'Entrevaux, où de nombreux petits bâtiments dispersés à vocation agricole possédaient également une petite partie de logis saisonnier. Les documents cadastraux (1816-1817) portent la trace des négociations entre propriétaires et agents du cadastre quant à la façon de les nommer pour les imposer fiscalement : la première mention « maison » est biffée et remplacée par « bâtiment rural », puis c'est le terme « rural » qui est parfois rayé : à la fin ne subsiste plus que la désignation très générique de « bâtiment »...

« cour » souvent réduite, privée mais presque systématiquement ouverte, qui s'inscrit de fait dans la continuité de l'espace public. Le cadastre mentionne encore quelques « cloaques » où était stocké et préparé le fumier hivernal. En quelques cas, on trouve une *patègue* ou *patec*, qui doit être compris comme un « espace inculte qu'on laisse autour d'une habitation pour recevoir l'égout ou servir de passage »<sup>122</sup>. Cette entité foncière intermédiaire entre la cour et la rue existe partout en Provence, où elle possède un statut juridique particulier à la fois privé et collectif enregistré dans le code rural<sup>123</sup>. Elle illustre une profonde imbrication entre espaces privés et publics dans les agglomérations. Enfin, on trouve parfois des « mesures », comme à Ubraye, où ce terme désigne des maisons très délabrées, ou plus fréquemment la mention de « bâtiment ruine », de « casal » ou « chazal »<sup>124</sup>.

122 MISTRAL Frédéric, *op. cit.*, vol. 2, p. 499.

123 Communication personnelle d'Élisabeth SAUZE.

124 Pour Frédéric MISTRAL, *op. cit.*, vol. 1, p. 483, un « casau, chazau, cazal, chazal » correspond à une « mesure, chaumière, maison ruinée, cahute ». Dans le contexte historique de notre territoire, le *casal* (issu du latin *casa* : maison) a d'abord été une habitation paysanne rudimentaire – par opposition à l'*ostal* ou maison, qui comportait plusieurs étages – avant de désigner une ruine au XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, ce terme peut recouvrir des significations différentes selon les régions, comme dans la haute vallée de la Durance et en Savoie, où il désigne « la parcelle bâtie [...] qui est la véritable cellule de base, l'unité foncière ». MOUTHON Fabrice, 2008, p. 103.



Le faubourg XIX<sup>e</sup> de Barrême, traversé par la route nationale 202.



Abri de cultivateur aménagé dans un mur de soutènement à Val-de-Chalvagne.

La terrasse en pierre sèche est difficilement datable, puisqu'elle nécessite un entretien régulier lié à l'effondrement des murets sous la pression de la terre, lié aussi à la perte de terre qu'il fallait remonter tous les ans pour garantir une surface cultivable, ainsi qu'à l'épierrage du socle minéral qui avait tendance à réapparaître à la suite de l'érosion du sol. En outre, les terrasses, qui ne correspondent pas forcément à l'unité parcellaire, n'étaient pas figurées sur les plans cadastraux<sup>168</sup>. La parcelle 1827 A 441, près du hameau de Chasse à Villars-Colmars, le montre bien. Exiguë (360 m<sup>2</sup>), elle tenait lieu de pré, qui appartenait à cette date aux héritiers de Ciprien Giraud. La parcelle fut ensuite nivelée en quatre terrasses avec, en partie basse, un abri aménagé sous la roche. Deux dates apparaissent gravées sur la roche, en deux endroits : 1893 à l'entrée de l'abri, et 1890 à l'autre extrémité de la première terrasse. On trouve également une signature

168 Le terrain entourant la ferme du Chastelas, à Colmars, largement épargné par le remembrement, a conservé son découpage parcellaire ancien. La parcelle 1827 C 140 (aujourd'hui 2017 C 165), vaste (plus d'un demi-hectare), présente une topographie complexe puisqu'à un replat – celui où est implanté la ferme – succède une pente accusée organisée en terrasses de cultures, puis un second replat avec un ensemble agricole dépendant de la tête d'exploitation (ancienne parcelle 132, actuelle 170). L'aménagement de la pente ne peut cependant être précisément daté.

à proximité : « Giraud Jean », manifestement un héritier apparenté. Cela permet en tout cas de dater au plus tard l'aménagement des terrasses en 1890, soit en pleine déprise agricole. Les limites de l'espace n'ont pas évolué, mais la disposition et la destination du terrain, si. De même, ce n'est qu'entre 1880 et 1900 que le propriétaire de la ferme de la Cébière, à Castellane, a édifié de très belles terrasses en pierre sèche pour y planter un vignoble, par volonté de diversifier les cultures. Ainsi, la présence de la terrasse ne saurait être historiquement réduite à une course ponctuelle à l'ager à la fin du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Elle s'inscrit dans la règle générale d'une exploitation intensive du sol sur un terrain accidenté, pauvre et réduit, il est vrai exacerbée autour du maximum démographique, et matérialise un morcellement extrême de la propriété, consécutif à une « pulvérisation foncière » et une multiplication des « petites terrasses de subsistance », dont Peyresq offre un exemple spectaculaire<sup>170</sup>.

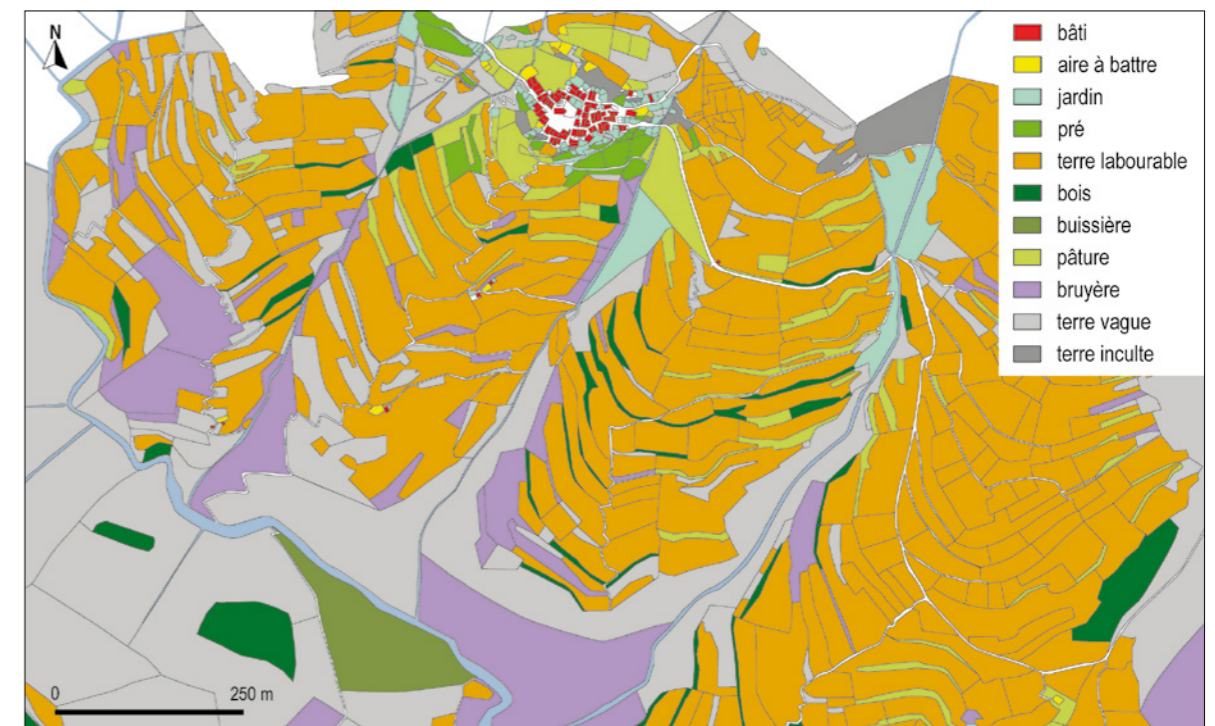
André de Réparaz distingue trois natures différentes de mises en valeur de terrasses : « terrasses

Terrasses de talus herbeux à Lamberet (Colmars).



169 À Angles, au quartier des Perrusses, sur un grand mur de soutènement de terrasse, on trouve toutefois une inscription (« JOSEPH GIBERT / L'AN 1817 ») qui apporte un *terminus ante quem*, c'est-à-dire qui précise la date avant laquelle la structure existait. Elle a bien été édifiée autour du maximum démographique, sans qu'il faille impérativement chercher un lien de cause à effet.

170 DE RÉPARAZ André, 1990, p. 25. L'auteur exploite un exemple limitrophe du Pays A3V, l'ancienne commune de Courbons, rattachée à celle de Digne-les-Bains en 1862. L'exploitation des terrasses de cultures y présente beaucoup de similitudes avec certaines communes de notre zone d'étude, comme Peyresq. Lire aussi LIVET Roger, *op. cit.*, p. 80-85.



À Peyresq (Thorame-Haute), le parcellaire adapté aux courbes de niveau abrite des terrasses de cultures (d'après le cadastre de 1838).

de labours [...], terrasses de l'arboriculture [...] et terrasses irriguées de jardinage<sup>171</sup> ».

Les premières sont les plus fréquentes, et les mieux réparties sur le territoire d'enquête. Au sud du village de Peyresq, l'exiguïté des espaces, rarement supérieurs à 5 mètres de largeur en relief escarpé, favorisait les cultures sèches de légumes, au détriment des céréales<sup>172</sup>. Les pentes douces de piémont favorisaient en revanche la culture de ces dernières (quartiers de Vérimande et de la Gardivole à Annot). Certaines terrasses bénéficiaient d'un arrosage régulier, mais elles ne constituaient pas la loi du genre. Ainsi à Annot, grâce au canal d'irrigation d'altitude

171 *Ibid.*, p. 26.

172 NAVELLO-SGARAVIZZI Louise, 2010, p. 68, déclare que l'insuffisance des terrasses pour nourrir la population dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (le bourg de Peyresq approche son maximum démographique dès 1765 avec 201 habitants) « et le besoin [consécutif] de terres arables entraîna la mise en cultures de surfaces en pente douce situées sur le revers des falaises qui surplombent le village au lieu-dit l'Alp et le Suillet ».

dit canal de Haute-Vélimande, construit tardivement, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On observe les secondes majoritairement dans la partie sud-est et ouest du territoire, mais pas seulement : anciennes vignes à l'assaut du massif du Serre, au pied duquel prend place le village de Castellane ; oliviers autour du verrou entrevalais, aux Bayons en face du village, aux extrémités est et ouest du massif du Puy ; châtaigneraie d'Annot ; fruitiers sur l'Adroit, au-dessus de Colmars, aux Espaluns dans les Grès d'Annot (cerisiers et pruniers)... On trouvait essentiellement la troisième nature de terrasses aux abords des concentrations d'habitat, par exemple à Ondres<sup>173</sup>. La complantation, appelée aussi « agriculture à deux étages », existait par places sur des modèles fruitiers/labours ou fruitiers/vignes, mais demeurait minoritaire.

173 La toponymie permet de repérer certaines fonctions. Ainsi le lieu-dit le Verger, au sud-est d'Annot, présente-t-il quelques terrasses espacées toujours en place, sur un terrain en pente douce.

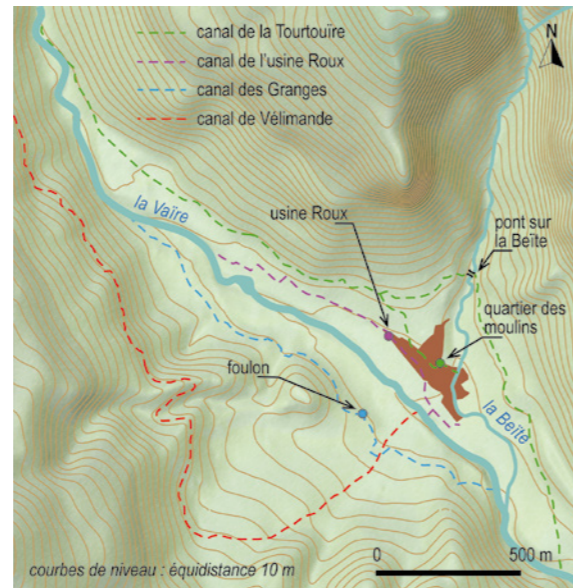
(par exemple à partir de la prise d'eau sur la Chalvagne pour les moulins d'Entrevaux)<sup>178</sup>.

Il est possible en revanche que des interventions aient repris des dispositions plus anciennes, puisqu'un canal subsistait des avaries régulières au fil de son utilisation. Aussi les devis descriptifs des travaux, réparations et autres modifications s'avèrent-ils précieux pour suivre la bonne marche des canaux d'arrosage dans le temps. Ainsi du canal d'irrigation dit aussi Source de la Barre, à Castellane, qui date probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui a été l'objet d'aménagements spécifiques. Le captage de l'eau se situe en rive gauche du ravin de Rouret. Le tracé du canal suit cette rive pendant quelques centaines de mètres, avant de s'orienter au sud-est pour assurer l'arrosage de parcelles situées entre le quartier haut de La Palud et le ravin du Rouret. Il alimente ensuite la fontaine-lavoir du quartier haut, puis distribue l'eau aux parcelles situées entre les deux quartiers de La Palud. Un aqueduc a été réalisé, accompagné d'agencements spécifiques destinés à éviter les dysfonctionnements provoqués par les

Canal d'arrosage de Blieux : portion en aqueduc sous le quartier des Ferrays.



178 Cela permet d'ailleurs d'apporter un *terminus post quem*, ou date plancher, puisque les moulins étaient accompagnés de droits et règlements très stricts de construction puis d'utilisation, générateurs d'archives nombreuses. C'est ainsi que le canal d'arrosage de Blieux, qui utilise l'eau du canal d'aménée du moulin à farine situé en contrebas du village, ne saurait être antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle. De même, le canal des moulins d'Annot, probablement antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle, et qui a donné naissance, sans doute en 1731, à une nouvelle branche pour l'irrigation exclusive du quartier des Auches, servait aussi, de façon complémentaire, à arroser les terres traversées jusqu'aux dits moulins.



Carte de localisation des canaux autour du village d'Annot.

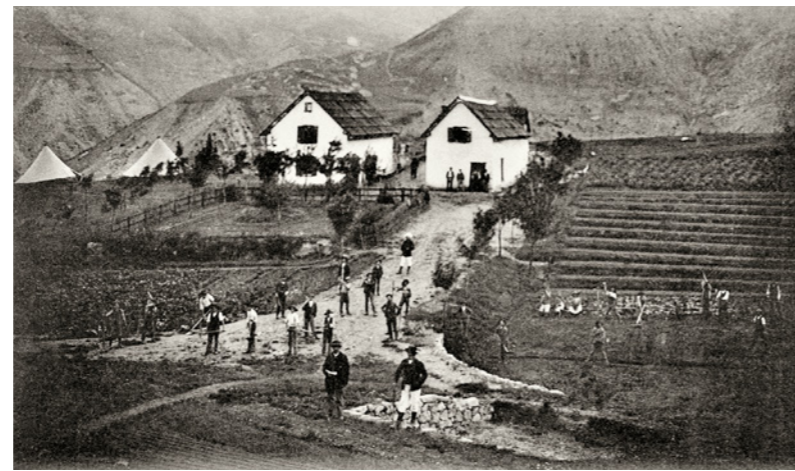
crues, comme des seuils incurvés ayant vocation, d'une part, à freiner la vitesse du courant, et d'autre part, à surseoir à l'enlèvement du canal en limitant les dépôts alluvionnaires. Or, l'essentiel de ces dispositions relève d'un projet des Ponts et Chaussées de 1919, réalisé par Maurice Prud'Homme, entrepreneur à Toulouse, en 1923<sup>179</sup>. Certains devis des ouvrages à réaliser pour des canaux d'arrosage au XIX<sup>e</sup> siècle, comme celui de Braux, en 1859, offrent un luxe de détails sur les modalités d'exécution retenues (tracé choisi, longueur, largeur et profondeur du canal, matériaux employés, ouvrages techniques émaillant le parcours de l'eau et sa distribution : captage, vanne de prise d'eau, écluse, siphon, bajoyer, etc.)<sup>180</sup>. Ce canal, construit par Frédéric Richard, entrepreneur à Manosque, sur les plans de Horlin, ingénieur du service hydraulique

179 AD 04, 1 O 93. Le décompte des travaux intervient le 16 novembre 1923 et s'élève à 11 900,56 francs.

180 Le document, dressé le 12 octobre 1859 à Digne par Horlin, ingénieur ordinaire du service hydraulique, précise les différents points afférents à la réalisation du canal (AD 04, S 452). Ce canal s'étend sur une longueur de 8 083,60 mètres, prend l'eau sur la commune de Castellet-lès-Sausses à 26 mètres en aval du confluent du ravin du Lapinier et du Collomp, et se termine à l'extrémité sud-est du plateau de la Falleï, près de la limite avec la commune de Saint-Benoît. Il est bordé par un chemin de service.



Canal d'irrigation de la Tourtourière, surplombé par le pont aqueduc enjambant la Beïte (Annot).



Le camp de Ratery (Colmars), avec sa pépinière, vers 1920.

Quoi qu'il en soit, l'action concertée de la RTM, notamment dans l'entre-deux-guerres, permit de stabiliser les sols grâce aux ouvrages du génie civil comme les petits barrages construits dans les ravines, puis de reboiser de nombreux espaces grâce aux pépinières aménagées, y compris sur des zones d'estive. La déprise agricole, particulièrement sensible depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, joua aussi un rôle dans le reboisement spontané.

### Circuler dans le territoire

#### L'importance du réseau viaire

Les observations que l'on peut faire de la trame des chemins ruraux, à partir des tableaux d'assemblage et des feuilles du cadastre napoléonien, rejoignent celles formulées par Roger Livet pour la basse Provence : la structure rayonnante domine, à partir des points de fixation d'habitat, villages et hameaux, pour irriguer le finage<sup>248</sup>. Le constat prévaut pour l'ensemble

248 Roger LIVET, *op. cit.*, p. 274-276.

Vergons : évolution de l'état du finage et de la couverture végétale entre 1899, 1933 et 2018.

du territoire d'étude, sans distinction. L'autre forme d'organisation d'etraire, le réseau quadrillé, qui se caractérise par un carroyage strict fait d'un chemin principal parallèle au lit du cours d'eau et ramifié par des chemins perpendiculaires s'enfonçant dans le parcellaire, reste anecdotique. En effet, il est réservé aux espaces circonscrits de colonisation récente tels que les zones à l'arrosage de fond de plaine (quartier des Gravieres à Chaudon-Norante), parfois gagnés sur le lit des rivières (Plan des Listes à Castellane).

Par ailleurs, l'enclavement consécutif au relief rendait les communications délicates. En outre, les pesanteurs administratives de l'Ancien Régime et l'absence d'un véritable corps des ponts et chaussées expliquent, en lieu et place de véritables routes, le grand nombre de chemins principaux, dits vicinaux, et secondaires, ou muletiers, parfois empierrés voire

partiellement caladés. Sur ces différents points, Senez peut être pris comme exemple générique. L'organisation du réseau viaire relevait de la structure rayonnante : cinq chemins vicinaux partaient du village ou passaient à proximité du village, situé au bord de l'Asse de Blieux. Ils étaient complétés par des sentiers ramifiés. Nommés en fonction de leurs destinations extrêmes – chemins de Senez au Pas-d'Escalé, de Senez à Blieux, de Senez à Lioux, de Senez à Moriez ou encore de Blieux à Castellane –, longs de 1 700 m jusqu'à 6 km, étroits – entre 1 et 2 m de largeur en 1841 –, ils étaient inadaptés au transport à roue et si mal entretenus que l'agent voyer, en 1872, préconisa de les élargir jusqu'à 3 m. La médiocrité de la voirie était donc de notoriété publique, malgré les efforts successifs consentis pour améliorer la situation. Ce handicap perdura tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle : l'enclavement relatif perturbait la

Senez : le réseau viaire à partir du tableau d'assemblage du cadastre ancien de 1811.





Fruitiers en complantation au quartier de Champlèbre (Colmars).



Complantation en bordure du bourg de Castellane, fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

du rôle de la forêt et des terres dites incultes dans la composition de la propriété, à plus forte raison dans des communes où la présence des communaux était plus faible qu'ailleurs, autour de 10 %, voire moins, de la surface totale. Inversement, la part très importante des communaux à Thorame-Haute (46 % de la surface communale) explique la faible représentation du *saltus* et de la *silva* par rapport à l'*ager* au sein des propriétés de « cultivateurs ». Les ressources communales permettaient de pourvoir en grande partie aux besoins des propriétaires locaux, notamment en ce qui concernait l'élevage. Les statistiques convergent finalement toutes vers cette conclusion logique : les propriétaires « cultivateurs » disposaient d'espaces de foncier propres au fonctionnement d'un système de polyculture vivrière, dans lequel la composante agricole, vers 1830, dominait encore très largement celle de l'élevage ovin.

La polyculture constituait donc la règle autour du maximum démographique, ce qui ne saurait surprendre dans un contexte de valorisation intensive des espaces, en fonction de la nature du terrain, de l'exposition, de la géographie de l'exploitation et des conditions climatiques. Ainsi le blé – ou le froment – était-il réservé aux terres d'un meilleur rendement, de préférence à l'adret, mais l'altitude entraînait également en considération. Il était majoritaire, dans les vallées de l'Asse, de la Vaire, du moyen Verdon et du haut Verdon, et on pouvait le trouver relativement haut dans le relief, entre 1 000 et 1 200 m d'altitude à Lioux, hameau de Senez considéré comme le grenier à blé de la commune. Villars-Colmars jouait le même rôle pour Colmars. En revanche, malgré une exposition favorable, et compte tenu de la nécessité de trouver des espaces de cultures toujours plus élevés, le Suillet, à Peyresq, au-delà de 1 500 m, ne pouvait offrir mieux que le seigle. On produisait aussi de l'avoine, de l'orge, du froment, du méteil et de l'épeautre<sup>297</sup>. Les fruitiers étaient nombreux : cerisiers, noyers, poiriers, pommiers, pruniers, cognassiers, amandiers, figuiers parfois, selon la zone (ainsi à La Palud-sur-Verdon ou à La Rochette), y compris dans le haut Verdon (on trouvait ainsi des cerisiers et des mirabelliers au-delà de 1 500 m d'altitude à

Colmars), offrant des compléments indispensables et variés, pour des produits qui pouvaient s'avérer lucratifs car très renommés (comme la fameuse « pistole », spécialité de prune séchée dans les vallées des trois Asses, autour de Senez notamment). Les jardins à l'arrosage et les zones de cultures sèches apportaient d'autres compléments alimentaires essentiels (haricots, pommes de terre, tomates, carottes, betteraves, blettes, céleri, melons, salades, choux, pois chiches, lentilles, fèves, courges, etc.), ainsi que des condiments sous forme de plantes aromatiques : ail, oignon), en quantité et nombre variés selon les communes.

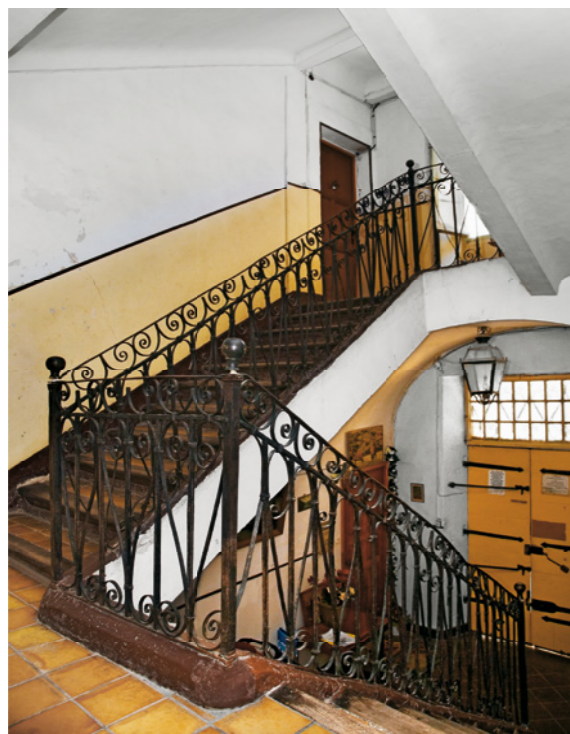
### L'agriculture à deux étages : la complantation

Cette technique de culture consiste à associer les cultures vivrières et d'autres sur une même parcelle, en lignes, selon une organisation appelée « outins et oulières », ou dispersées dans l'*ager*. Elle était répandue de manière quasi uniforme sur le territoire qui

Système de complantation en « outins et oulières » à Entrevaux (quartier du Brec).



<sup>297</sup> Sur la question des céréales au XIX<sup>e</sup> siècle, lire FABRE Éric, 2016, *op. cit.*, p. 493-501 : « Essai de qualification des rapports d'abondance entre céréales ».



La cage d'escalier de la demeure de l'avocat Pierre François Bernard, dans le village d'Entrevaux.

s'étendait sur huit feuilles cadastrales pour un total de 151 parcelles, ce qui est considérable. L'essentiel prenait place dans la section F située à l'ouest du village, autour du hameau de Valbonnette. Cette partie principale, complétée par d'autres parcelles proches, en section E, rassemblait plus de 90 % du total (plus de 100 hectares). Deux autres espaces de taille plus modeste, l'un limitrophe à l'est du village, l'autre sur la rive droite du Var, s'ajoutaient à l'ensemble. Ces terrains exigeaient la présence de bâtiments, non seulement pour des raisons d'éloignement mais aussi pour des nécessités de stockage, voire de traitement spécifique. En effet, les 8 hectares situés sur la rive droite du Var rassemblaient près de 90 % des vignes de l'exploitation (plus de 4,5 hectares), près des deux tiers des labours de bonne qualité (8 960 m<sup>2</sup>) et plus de 40 % des prés de fauche (plus de 5,5 hectares), imposant la présence d'une ferme et d'un entrepôt agricole (parcelles 1816 422 et 426). Quant à la production d'olives, elle provenait d'une seule parcelle située à environ deux kilomètres du village. Un entrepôt agricole y était bâti (parcelle 1816 B 559).

Ainsi, la forme générale de la propriété, ramassée, n'est pas compacte, puisqu'il existait plusieurs portions satellitaires disparates. Le jeu des acquisitions, des partages successoraux ou autres mariages faisait se côtoyer une ferme en bordure du hameau de Valbonnette, accompagnée d'un bâtiment rural en agglomération, autour desquels s'organisaient des terres, et à un peu plus d'un kilomètre à vol d'oiseau, une autre ferme, au centre d'un second bloc foncier.

Pierre François Bernard, grâce à sa charge d'avocat, appartenait à la catégorie des grands bourgeois entrevaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En attestent ses terres, mais aussi sa demeure dans le bourg, l'une des plus cossues du village (parcelle 1816 G 206). La tradition orale identifie l'édifice, aligné le long de l'ancienne rue de la Cathédrale, au palais épiscopal *intra-muros*, même si les archives ne le mentionnent pas dans les estimations des biens nationaux au début des années 1790. Contrairement à celle d'Antoine Paul, il ne s'agit donc pas de la maison familiale. Toutefois, l'origine, la taille et la disposition générale du bâtiment en font de toute évidence la demeure d'un individu élevé socialement. Bâti sur six niveaux, avec des encadrements en pierre de taille et arc segmentaire côté rue, triple rang de génoise en avant-toit, l'édifice présentait une distribution intérieure organisée de part et d'autre d'une cage d'escalier centrale abritant un escalier tournant à retour à deux volées droites, avec jour. Cette cage séparait de façon symétrique, à l'étage de soubassement, des pièces de réception dont le plafond conserve la décoration moulurée et peinte en faux marbre veiné. Cette maison imposante était par ailleurs accompagnée d'écuries contiguës et de deux autres bâtiments dans le village, qui pouvaient le cas échéant servir d'espaces de stockage. En tout état de cause, entièrement tournée vers des fonctions d'habitation mais aussi de représentation, elle n'avait aucune vocation agricole.

Pierre François Bernard possédait trois fermes dans le terroir, dont il est raisonnable de penser qu'elles étaient toutes affermées. Nulle ostentation décelable dans les deux fermes autour du hameau de Valbonnette. En revanche, outre leur taille respective, importante – 200 m<sup>2</sup> au sol pour la première, en bordure de hameau, au lieu-dit la Basse Rente (parcelle 1816 F 336), et 320 m<sup>2</sup> pour l'autre au lieu-dit la Haute Rente (parcelle 1816 F 524) –, elles reçoivent une sorte de « signature », un traitement similaire, qui les rapproche et témoigne de leur



L'une des trois fermes de Pierre François Bernard, au lieu-dit la Basse Rente (actuellement Valbonnette, Entrevaux).

appartenance à un unique maître. En effet, hormis leurs dimensions respectives et leur volumétrie propre, toutes deux sont des maisons-blocs composites juxtaposant sur deux niveaux des pièces de logis et des dépendances agricoles (remise, et fenil au-dessus). Les encadrements de certaines ouvertures sont en pierre de taille avec des linteaux monolithes ; les restes d'un cadran solaire sont

Autre ferme de Pierre François Bernard, au lieu-dit la Haute Rente (Entrevaux).



observables sur l'une et l'autre. Toutefois, la plus grande ferme reçoit un décor gravé de faux appareil encore visible sur le pignon ouest qui la désigne comme la plus soignée, ce que semble confirmer, en rez-de-chaussée surélevé, le sol caladé de la remise précédant le logis. De part et d'autre, un tilleul vient abriter de son ombre une partie du bâtiment.

Les signes d'appartenance pouvaient varier, et se cumuler. Un domaine bourgeois de rapport possédait donc tout ou partie des caractéristiques suivantes : un foncier étendu, notamment des labours de qualité, et des cultures spéciales (châtaigneraie, oliveraie, vignes, prés) ainsi que des pâtures ; une implantation fréquente sur les terres les meilleures, parfois irriguées, et desservies par un bon réseau viaire ; une résidence principale dans le chef-lieu, dotée d'éléments architecturaux qui affirmaient le rang de son propriétaire, une maison de notable par opposition aux maisons paysannes du village ; des bâtiments d'exploitation pouvant présenter une unité typologique et/ou une mise en œuvre plus soignée voire un décor, en ce qui concerne les fermes. Le domaine avec bastide tel qu'observé à Castellane reste exceptionnel.



## LE BÂTI AGRICOLE : FERMES ET DÉPENDANCES

L'entrepôt agricole des Tourres au Fugeret.

## Les matériaux et leur mise en œuvre

D'une façon générale, le bâti agricole présente, quelle que soit sa fonction, une grande homogénéité jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle. En effet, la quasi-totalité des édifices qui façonnent l'image du territoire utilise les mêmes matériaux extraits et produits localement, puis mis en œuvre avec des techniques identiques. La pierre constitue le matériau de base, indispensable, jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, pour ériger un bâtiment. Cette pierre employée sous la forme de moellon plus ou moins équarri, puis mise en œuvre, avec ou sans liant, est extraite au plus près du chantier.

L'étude du matériau de gros œuvre a permis de répertorier plusieurs qualités de pierre sur l'ensemble de la zone d'étude : calcaire, grès, tuf, galet et brèche de calcaire. L'emploi du tuf, du galet ou de la brèche reste minoritaire, la quasi-totalité des constructions utilisant



Maçonnerie de moellons de tuf à l'Isle (Vergons).

Mise en œuvre irrégulière de calcaire et de grès dans un entrepôt agricole aux Nèbles (Clumanc).



le calcaire, le grès ou un mélange des deux. La variété des matériaux de couverture est grande sur l'ensemble du territoire d'enquête. On y trouve de la tuile creuse ou plate, de la lauze de calcaire et de grès, de la planche et du bardeau. La localisation et la quantification de ces couvertures font apparaître une dichotomie entre le sud et le nord. Dans la partie méridionale, la tuile creuse est majoritaire et sa présence est relevée jusqu'aux environs des communes de Thorame, qui constituent le point de jonction entre rayonnement alpin et provençal. Au-delà, les couvertures modernes en métal remplacent souvent aujourd'hui les traditionnels planches ou bardeaux de mélèze. Le chaume, dont la présence est encore attestée en 1922 par une enquête préfectorale<sup>449</sup> sur les matériaux de couverture, a totalement disparu.

Enfin, l'étude des modes de production de la chaux et du gypse, employés pour les liants et les enduits, et des revêtements en terre cuite tels que la tuile ou le *mallon*, a mis en évidence le caractère artisanal de leur fabrication. Cette production est attestée par les nombreux vestiges de fours, localement appelés tuileries ou tuilières, que l'on découvre en parcourant le territoire.

## L'extraction et la production locale des matériaux de construction

Jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, la production de pierre à bâtir est réalisée de façon artisanale avec des outils rudimentaires tels que le pic et la barre à mine. Le matériau collecté, détaché du rocher affleurant ou extrait du sous-sol, apparaît sous la forme de moellons grossiers, de dimensions variables, le plus souvent amassés sans calibrage puis acheminés sur le lieu du chantier. Les recensements de population de 1836 et 1906, dépouillés sur un échantillon de 17 communes, mentionnent des maçons et des menuisiers, mais restent muets sur tous les autres métiers du bâtiment, comme les carriers ou les chauffourniers. L'extraction de la pierre incombait donc aux maçons, aidés de journaliers ou du propriétaire lui-même. Le matériau peut aussi avoir été collecté sur des pierriers constitués à partir de l'épierrage des parcelles agricoles.

<sup>449</sup> AD 04, 2 Z 39. Arrondissement de Castellane. Enquête sur le nombre de maisons de l'arrondissement couvertes en chaume ou en bois. 1922.

Un moellon dont la taille n'excède pas vingt centimètres de côté est considéré comme relevant du petit appareil. Il peut être naturellement collecté par le ramassage ou récupéré dans une carrière parmi les déchets produits lors de l'extraction de blocs plus importants. Les moellons de moyen appareil ont des dimensions qui excèdent rarement plus de trente centimètres de côté, et ceux qualifiés de gros appareil dépassent quarante centimètres. Quelle que soit leur taille, ils sont très rarement réguliers.

## Une mise en œuvre irrégulière

Le moellon de dimension moyenne, dans sa forme naturelle ou grossièrement équarri, est principalement employé dans la mise en œuvre des murs porteurs. La maçonnerie réalisée au mortier de chaux et sable ne présente dans la majorité des cas aucune régularité. Les pierres sont assemblées de façon désordonnée : ce n'est en effet qu'à partir des années 1900-1910 que des assises horizontales commencent à apparaître sur certains bâtiments agricoles. Les pierres, quel qu'en soit le calibre, sont donc sélectionnées avec pour seul critère la présence d'une ou plusieurs faces à peu près planes, puis mises en œuvre de façon aléatoire.



Mise en œuvre irrégulière s'appuyant sur un bloc en place (La Palud-sur-Verdon).

Dans un peu moins de la moitié des fermes allosardes, le deuxième niveau se partage entre le logis et le fenil, les deux parties communiquant entre elles par une porte intérieure. Cette disposition rappelle celle de quelques maisons-blocs composites recensées ponctuellement dans la partie sud du territoire. La juxtaposition du logis et du fenil sur le même niveau, avec communication entre les deux parties, est attestée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le rapport d'expertise qui suivit l'incendie des maisons du hameau de Seignus le 30 septembre 1782. Au mois de janvier suivant,

des experts viennent sur place pour évaluer l'étendue des dégâts et les sommes concernées. Ce rapport nous donne des fermes une description précise, bien que succincte : dimensions, organisation intérieure, aménagement des espaces domestiques et agricoles. Les estimations de surface de toiture varient de 140 à 280 m<sup>2</sup>, confirmant déjà à cette époque l'importance des volumes de comble. Le texte mentionne clairement que le fenil est compris sous le même toit que l'habitation : « les experts ont mesuré la contenance... et il s'est trouvé que le toit est... de cent quarante-cinq toises

Ferme des Bois à Vacheresse, montée de grange et pignons en planches.



compris la souste joignant ». La « souste » est une partie du fenil servant à battre le grain à l'abri des intempéries. Dans le rapport de 1783, les experts parlent d'« une cloison en planches qui divisoit le grenier à foin », probablement une cloison qui séparait la souste de l'espace consacré au stockage des récoltes. Lorsqu'elle n'est pas de plain-pied, on accède à la souste à l'arrière des bâtiments par une grande porte charretière précédée d'un ponceau en bois ou d'un remblai en terre, selon une disposition qui se rencontre partout dans le nord des Hautes-Alpes, où le battage s'effectuait aussi

dans la partie antérieure de la grange. Le fenil, appelé localement grange ou « carré », occupe la plupart du temps deux niveaux jusque dans le comble. Dans le cas contraire, un deuxième fenil occupe le comble sur toute la longueur du bâtiment, y compris au-dessus du logis.

L'accès au logis des fermes alpines constitue un caractère typologique marquant, comme l'ont déjà démontré les études sur l'architecture rurale des Hautes-Alpes. À l'intérieur du groupe des cinq communes les plus septentrionales du territoire

Ferme Jaume à Thorame-Haute.



a souvent été remplacée par des plaques en métal. La charpente traditionnelle à pannes, formée d'une panne faîtière, d'arbalétriers et d'entrails, avec parfois des entrails retroussés pour stabiliser l'ensemble, est indépendante de la maçonnerie et réalisée comme une structure autonome. Dans la partie sud, la charpente est à pannes et la couverture en tuile creuse, sans génoise. Dans le nord, la façade principale est située sur le mur pignon alors que dans la partie sud on la préfère sur le gouttereau.

L'espace intérieur, éclairé par un simple jour pour limiter les déperditions de chaleur, reste plongé dans la pénombre et certaines cabanes sont même aveugles, la seule source d'éclairage provenant d'une ouverture aménagée dans le vantail de la porte.

Lorsque le bâtiment n'a qu'un seul niveau, celui-ci est entièrement dévolu au logis. Lorsqu'il en compte deux, le niveau supérieur abrite un fenil indépendant.

Lorsqu'il en compte trois, une étable est aménagée dans l'étage de soubassement. Cette disposition, peu fréquente, a été observée à la cabane de Chalufy, sur la commune de Thorame-Basse, ou à la cabane de Grand-Paul à Colmars. Chacune dispose d'une étable voûtée en berceau. L'aménagement du logis est sommaire : sol en terre battue, empierré ou couvert par une chape en mortier, murs dépourvus d'enduit, cheminée ou foyer rudimentaire dans un angle, mobilier modeste mais fonctionnel.

Les cabanes sont parfois accompagnées d'une ou plusieurs dépendances, ancienne cabane déclassée et réaffectée à la seule fonction de remise ou d'étable ou bâtiment ajouté pour répondre à un besoin. Elles peuvent être disjointes comme à la cabane des Abeurons, ou accolées comme à la cabane de Cheval-Blanc, toutes deux à Thorame-Basse. On y entrepose le bois de chauffage ou le sel indispensable pour aiguiser

Intérieur de la cabane du Vallonet à Allos.



La cabane de la Sellanche à Beauzezer avec son enclos subdivisé.

l'appétit du mouton et lui apporter les sels minéraux nécessaires. Elles peuvent aussi servir d'étable pour l'âne ou le mulet. À la cabane des Blocs située près de l'Ubac de Juan, sur la commune de Villars-Colmars, le logement et l'étable réduite à un simple auvent sur poteaux ont été adossés à un rocher pour limiter le nombre de murs à construire. Même lorsque la remise est attenante à la cabane, les deux volumes restent indépendants.

L'enclos, construit en pierre sèche, est presque toujours mitoyen de la cabane. Son tracé affecte une forme rectangulaire, ovale ou irrégulière comme c'est le cas à l'ancienne cabane du Vallonet, à Allos. La hauteur des murs culmine tout au plus à environ un mètre cinquante. À l'occasion, les angles intérieurs ont été adoucis pour éviter l'étouffement des bêtes lors de mouvements du troupeau. Dans certains cas, une division intérieure permet de séparer les bêtes – brebis malades ou agneaux accompagnés de leur mère – du reste du troupeau. Le sol du parc peut être pavé de pierres plates pour maintenir au sec les pieds des moutons, particulièrement fragiles. À la cabane de Peire Naisse, à Blieux, c'est l'affleurement du rocher qui assure cette fonction. L'enclos permet aussi de récolter les déjections ovines pour amender les terres.

Le *passé* est un passage étroit qui donne accès à l'enclos. Un corral rotatif d'accès l'accompagne parfois. Il peut être délimité par des murs en pierre ou des barrières en bois ou en métal. Ce dispositif assure la canalisation du troupeau dans l'enclos afin d'éviter les

risques d'engorgement au niveau de l'entrée, il permet de compter et de trier les bêtes.

La fontaine dans sa forme traditionnelle est réalisée en bois à partir d'un tronc évidé. On en trouve également en maçonnerie. L'abreuvoir alimenté à partir d'une source permet de désaltérer le troupeau après son séjour dans la pâture. Les exemples récents, en métal, sont souvent disposés en cascade. C'était sans doute aussi le cas pour les abreuvoirs monoxyles, comme on peut encore le voir aujourd'hui dans les Alpes du Nord.

Au-delà de la cabane et de ses dépendances proches, d'autres équipements s'avèrent nécessaires pour valoriser les unités pastorales s'étendant parfois sur de longues distances, comme c'est le cas par exemple de celle de Mouriès-Lignin à Colmars qui se développe sur environ seize kilomètres. Ces vastes étendues herbeuses, divisées en quartiers pour la gestion de la ressource en herbe, sont ponctuées de nombreux aménagements destinés à faciliter le travail des bergers et la gestion du troupeau.

Les enclos isolés placés à distance de la cabane servent à faire stationner le troupeau pendant les heures chaudes et à gérer la pâture en diversifiant les parcours afin d'éviter la répétition consécutive d'un même circuit et la surpécoration. Ils présentent eux aussi des formes très variées, rondes, ovales, rectangulaires ou irrégulières. Certains sont délimités par des murs, d'autres par des tumuli en pierre dont la hauteur



Allos : le noyau du vieux village (à droite) s'est vu adjoindre des quartiers périphériques investissant l'adret, ainsi qu'une station de ski, le Seignus Bas (à gauche).

sein d'un ensemble plus vaste qui le comprend et qui permet de l'analyser. Le territoire et les différentes manières de le mettre en valeur, dans son entier, relèvent du patrimoine.

À l'orée du <sup>xx</sup>e siècle, puis dans le premier tiers du siècle, le tourisme et surtout les premières structures d'accueil dédiées firent leur apparition. C'est le développement de l'excursionnisme, lié à l'amélioration des voies de communication, à la création de la ligne

Nice-Digne, dite du train des Pignes, dont le dernier tronçon fut inauguré en 1911, lié aussi à des travaux d'envergure dont certains périclitèrent mais servirent de points de fixation pittoresques. C'est par exemple le cas du sentier des gorges du Verdon à La Palud-sur-Verdon, actuelle portion du G.R. 4, baptisé en 1930 « Sentier Martel », en l'honneur d'Édouard Alfred Martel (1859-1938), explorateur et « découvreur »

des gorges en 1905<sup>484</sup>. Le tourisme des gorges est tributaire des tentatives de production d'énergie par l'électricité grâce au projet hydroélectrique de captage du lac d'Allos et de dérivation du Verdon par barrage, creusement de tunnels et d'un canal, entre 1870 et la Première Guerre mondiale. Si l'entreprise fit long feu, elle laissa des installations pérennes – dont les tunnels du Verdon (du Baou, de Trescaïre, dix en tout,

484 Le sentier fut rebaptisé « Sentier Blanc-Martel » en 2005, en hommage à Isidore Blanc (1873-1933), instituteur de Rougon qui aida Édouard Alfred Martel dans ses explorations du canyon et qui contribua grandement à mettre en place les débuts de l'activité touristique autour des gorges du Verdon.

creusés dans la roche calcaire entre 1900 et 1910) ou les 252 marches de l'escalier de la brèche Imbert qui facilitèrent la circulation des premiers touristes tout en cristallisant l'intérêt pour eux-mêmes. En 1928, le Touring Club de France aménagea le sentier des gorges du Verdon, inauguré en 1930. La durée du circuit nécessitait la mise en place d'un gîte d'étape qui prit ses quartiers dans l'ancienne ferme de la Vieille Maline, alors abandonnée, construite au <sup>xviii</sup>e siècle. Différentes phases modifièrent l'édifice : création du « Chalet » vers 1935, extension, surélévation et ajout d'une terrasse à la fin des années 1960, agrandissement en 2013-2014. La ferme changea donc de destination,